

INFO

RAPIDE



Rungis, le 27 mars 2025

Relevé de décision de la CPPNI Logistique du mercredi 26 mars 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Prévention des risques
- Questions diverses

1. NAO

Lors de cette deuxième réunion de négociation, les organisations patronales (TLF, FNTR et OTRE) ont présenté une proposition de mandat commun différencié, allant de +2,5 % pour le bas des grilles à +2,8 % pour le haut des grilles. La délégation de la CFDT a immédiatement réagi, qualifiant cette proposition d'inacceptable et exprimant des doutes sur le véritable retour du dialogue social dans le secteur. Elle a indiqué qu'en l'état, cette proposition ne pourrait pas être soumise à consultation, a demandé une révision à la hausse avec un mandat linéaire et a réitéré ses revendications. Parmi celles-ci figurent l'instauration d'un 13e mois conventionnel, une revalorisation de la prime de départ à la retraite et une extension des paliers d'ancienneté jusqu'à 30 ans.

Les organisations patronales ont confirmé leur volonté de travailler sur un mandat amélioré et linéaire. Ces points seront abordés lors de la prochaine réunion le 9 avril 2025.

2. Prévention des risques

L'Union TLF, appuyée par la FNTR et l'OTRE, a présenté un document sur la prévention des risques en vue d'un éventuel accord. Ce document inclut un plan d'action paritaire basé sur les recommandations du rapport PROXICARE, organisé en 4 chapitres et comportant 18 mesures. La délégation de la CFDT a tenu à rappeler que ces mesures sont déjà régies par le Code du travail et devraient être mises en œuvre sans attendre. Tout en étant favorable à la négociation d'un accord, la CFDT a exprimé son souhait d'aller au-delà des préconisations existantes.

3. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Mustapha **ZOUFIR**
06 84 70 27 35

